



A Monsieur le Directeur Général
de l'Administration Faillite SOMIRWA
KIGALI.

Monsieur le Directeur Général,

Faisant suite à votre lettre n^o DAF/D.I./
GP.19/33/86 du 19/2/86 dont l'objet consistait en une mutation à Rutongo,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que contrairement au sau-
vegarde des intérêts que vous avancez dans la précitée entre autre:
intérêts du service, intérêts bénéfiques pour ma carrière et la familia-
risation avec les travaux de chantiers. Nul de ces intérêts ne sera sau-
vegardé une fois à Rutongo.

Pour ce qui est de l'intérêt du service,
à Rutongo il s'agit bien d'un travail routinier d'un simple topographe,
lever des avancements des travaux, détermination des directions et
éventuellement le lever des carrières; un travail qui se ferait sans une
intervention éventuelle d'un ingénieur; par contre celui-ci devrait
pouvoir travailler sur tous les chantiers de la SOMIRWA pour pouvoir
centraliser ce service (qui entre autre est minimisé au sein de la
SOMIRWA) conception des méthodes adéquates d'exploitation ainsi que la
coordination de ce service au niveau de tous les chantiers de la Société.

Quant à ce qui concerne les fonctions
bénéfiques pour ma carrière, je suis sûr et certain que le fait de faire
des levés topographiques dans une carrière où dans un souterrain de
Rutongo uniquement n'avancera pas grand chose à ma profession, mais
effectuer tous ces travaux au niveau de tous les chantiers de la Société
et faire une synthèse, voilà ce qui contribue à une formation profes-
sionnelle.

.../...

N^o CLASSEMENT 105/86/B.15
.....
.....
A TRAITER PAR
DATE D'ENTRÉE 25.02.86